

**Déclaration commune des Ministres francophones
de l'Enseignement supérieur pour le développement numérique
de l'espace universitaire francophone**

Réunion du 5 juin 2015 à Paris

PREAMBULE

Les ministres de l'Enseignement supérieur de la Francophonie se sont réunis à Paris le 5 juin 2015 à l'initiative conjointe de la France et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et avec le concours de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), pour examiner l'état et les perspectives de développement numérique de l'espace universitaire francophone.

Cette réunion est apparue nécessaire lors de contacts préparatoires, du fait des enjeux considérables du développement actuel de l'enseignement supérieur dans l'espace francophone et de la conscience partagée par les responsables nationaux concernés, comme le confirment la stratégie numérique, la stratégie économique et la stratégie Jeunesse adoptées par les Sommets des Chefs d'Etat de gouvernement de la Francophonie. Le numérique peut et doit être un outil décisif dans les réponses à apporter, tant en ce qui concerne l'accueil et la réussite des étudiants que leur insertion professionnelle future.

Préparés depuis plusieurs mois par des groupes d'experts multinationaux, et par une pré-réunion à Paris en décembre 2014, les échanges entre ministres ont abordé quatre questions principales :

- Quel état des ressources numériques dans l'espace universitaire francophone aujourd'hui ? Quels besoins nouveaux ? Notamment quant aux missions des universités en matière de développement économique, social et territorial ? Comment mieux partager les ressources existantes ? Comment mieux mutualiser les réponses nouvelles à apporter ?

- En quoi le numérique peut-il aider les établissements d'enseignement supérieur à mieux répondre, à travers des modèles pédagogiques renouvelés, à la demande d'études, aux caractéristiques des générations nouvelles d'étudiants, à leur réussite, à leur insertion professionnelle, plus généralement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur ? Quelle expertise partagée pour progresser du mieux possible au sein de l'espace francophone ? Quelles formations des formateurs et d'enseignants et comment les mettre en place ? Quels modes de validation institutionnelle mettre en place ? Le développement du numérique dans l'espace universitaire francophone ne peut en effet prospérer et jouer son rôle que s'il acquiert rapidement une crédibilité et une valeur institutionnelles.
- Comment développer l'accessibilité des étudiants et des enseignants aux ressources numériques ? Comment mieux identifier les besoins matériels de chaque pays (locaux, équipements...) ? Comment mieux mutualiser les réponses possibles ?
- Comment identifier et trouver les moyens financiers nécessaires ?

Au terme de ces échanges, la déclaration commune suivante a été adoptée :

1. Les ministres présents ou représentés conviennent d'encourager la connaissance réciproque, la circulation et le libre usage des ressources universitaires numériques disponibles à destination ou au sein de leurs établissements d'enseignement supérieur, dans le plein respect des compétences propres de ces établissements et de leur degré d'autonomie. A cette fin, les ministres présents ou représentés soutiennent la proposition que les pays et les établissements qui le souhaitent construisent dans les meilleurs délais un portail francophone commun accueillant les ressources numériques universitaires disponibles dans les pays et les établissements intéressés.

Dans cette perspective, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) entend animer un groupe d'experts des pays concernés afin d'établir le cahier des charges d'un tel outil et d'en proposer les modes possibles de réalisation. Les propositions issues des travaux de ce groupe seront soumises à la validation des pays concernés.

Tous les pays membres, associés ou observateurs de la Francophonie qu'ils aient été ou non présents ou représentés à la réunion du 5 juin sont invités à s'associer à cette initiative.

2. Les ministres présents ou représentés conviennent d'encourager la mise en commun des expériences et des projets concernant le renouvellement des modèles pédagogiques permis par les nouveaux outils numériques. Le portail francophone commun projeté au point précédent pourrait en être l'outil de diffusion et de partage.

3. Les ministres présents ou représentés conviennent d'encourager les initiatives visant une réflexion partagée sur les modes de validation (certification, diplomation...), déjà proposés ou projetés, des enseignements numériques à distance.
L'AUF entend animer un groupe d'experts pour contribuer à cette réflexion partagée, notamment en faisant connaître et circuler les divers projets et expériences en cours.

4. Les ministres présents ou représentés conviennent d'encourager toutes les démarches visant à identifier et à faire connaître au sein de la francophonie toutes les ressources humaines disponibles en matière d'expertise du numérique universitaire.
Il importe en effet de rendre le mieux visible possible ce vivier d'expertise et de définir les conditions dans lesquelles chaque pays pourrait avoir la possibilité d'y faire appel.
La mise en place des formations de formateurs sans lesquels le numérique universitaire ne pourra pas se développer, peut en dépendre.
A cette fin, les ministres présents ou représentés encouragent tous les échanges permettant d'y contribuer.

5. Les ministres présents ou représentés conviennent, en fonction de leurs capacités, de faire converger leurs efforts propres comme multilatéraux pour parvenir à un niveau d'équipement, privilégiant notamment les lieux collectifs, compatible avec un développement ambitieux du numérique dans l'espace universitaire francophone.

Cette ambition concerne principalement la pédagogie mais le développement numérique peut également contribuer à l'amélioration et à la modernisation de la gestion des établissements d'enseignement supérieur.

Dans le même esprit, ils encouragent les démarches qui pourraient être entreprises auprès de bailleurs de fond internationaux, publics ou privés, susceptibles d'accompagner les investissements nécessaires.

6. Les ministres présents ou représentés saluent l'implication de l'OIF et la volonté de l'AUF de jouer un rôle moteur dans le pilotage et l'animation de ces chantiers collectifs en liaison étroite avec les ministères nationaux et les établissements d'enseignement supérieur concernés, dans le plein respect de l'autonomie, des compétences et des prérogatives de chaque institution.
7. Les ministres présents ou représentés conviennent de se réunir à nouveau en 2016, pour faire le point sur la mise en œuvre de cette déclaration et l'état d'avancement des chantiers correspondants.

Paris, le 5 Juin 2015